

RÉ- SOLUTIONS

POUR UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL

SUPPLÉMENT AU JOURNAL MESSAGES N° 751 SEPTEMBRE 2021

COMPRENDRE

PRISON : COMMENT EN SORTIR ?

INNOVER

LA THÉRAPIE
DU THÉÂTRE

EXPLORER

LA CRISE, MIROIR GROSSISSANT
DE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE



Secours
Catholique
Caritas France



ÉLODIE PÉRIOT / SCCF

ÉDITORIAL

LE “MOINS D’ENFERMEMENT” EST BÉNÉFIQUE POUR LA SOCIÉTÉ

PAR **JEAN CAËL** RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT PRISON - JUSTICE
DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

“

POURQUOI POURSUIVRE
LA CONSTRUCTION
DE PLACES DE PRISON
QUI A POUR RÉSULTAT
DE “SANCTUARISER”
L’EXCLUSION ?

”

La prison accélère l'exclusion. Comment y mettre un frein ? Faut-il réduire la vitesse ou changer de route ? Est-il encore temps d'adapter le système ou faut-il “tout simplement” le réformer ? Car c'est un fait, la majorité des personnes incarcérées sont “pauvres” : matériellement, en santé, en relations sociales, en compétences professionnelles... C'est un fait aussi : à leur sortie de prison, la plupart d'entre elles se retrouvent dans une situation sociale plus désespérée qu'à leur entrée en cellule. L'administration pénitentiaire en est réduite à jouer le rôle de voiture-balai de l'échec des politiques sociales de lutte contre l'exclusion. Dès lors que tout entrant est un sortant potentiel, l'incarcération remplit-elle dans ce contexte sa mission sociétale ? Aux côtés des administrations, grâce à son engagement de centaines de bénévoles partout en France, le Secours Catholique entend poser la question et inviter la société à en débattre.

Nous tenons à rappeler notre attachement aux principes de toute politique pénale¹ : les pouvoirs publics doivent garantir la paix et la sécurité publiques ; dans une société civilisée et démocratique, lorsque la loi n'est pas respectée, une sanction individualisée doit être décidée et appliquée ; l'exécution de la mesure doit respecter la dignité et, par là même, la dimension spirituelle du condamné. Nous croyons fermement que la politique carcérale française pratiquée aujourd'hui ne respecte pas ces principes. Le “moins d'enfermement” est possible et bénéfique pour la société. Preuve en est la politique menée dans le cadre de la crise du Covid. Pour éviter une hécatombe sanitaire liée à la surpopulation carcérale, les pouvoirs publics ont freiné le “circuit d'arrivée” en prison et favorisé les libérations anticipées. Fait historique, la population carcérale est descendue à 100 % de taux d'occupation. Pour autant, aucune flambée de délinquance n'a été constatée². C'est donc faisable.

Pourquoi poursuivre la construction de places de prison qui a pour résultat de “sanctuariser” l'exclusion ? Pourquoi écarter des solutions plus humanisantes, mais aussi moins chères pour la collectivité ? Quel système de réparation développer, qui soit plus respectueux de l'autodétermination et de la dignité des personnes ? Quelles sont les pratiques de nos voisins européens ? Pour le Secours Catholique, la réforme de la politique carcérale doit être pensée avec ceux qui ont vécu dans leur chair la prison. Comment ont-ils compris et vécu leur sanction ? A-t-elle été utile ? Et, d'ailleurs, l'enfermement systématique des auteurs est-il la véritable demande des victimes ? C'est avec l'expérience et la parole de détenus et d'anciens détenus que nous avons réalisé cette enquête. Grâce à eux, des pistes de réponse émergent et nous espérons qu'elles permettront de construire pour les années à venir des solutions bénéfiques pour eux et, par là même, pour la société. ■

1. Principes édictés par les règles Nelson Mandela de l'ONU.

2. Comme le souligne la contrôlease générale des lieux de privation de liberté, Adeline Hazan, dans son communiqué de presse en date du 5 mai 2020.

ENQUÊTE

PRISON : COMMENT EN SORTIR ?

PAR **AUORE CHAILLOU**

La prison a deux missions : sanctionner les personnes condamnées et leur permettre de se faire une nouvelle place dans la société. Diego¹, Mickaël, Céline, passés par la prison, en témoignent : sanctionner, la prison le fait. Quant à la sortie, elle reste « un impensé ». Or les personnes incarcérées sont souvent issues de milieux défavorisés. Elles ont un faible niveau de formation, peu d'expérience de travail. Nombre d'entre elles présentent des troubles psychiques ou des addictions. Autant de fragilités accrues par la période de détention. La prison devient ainsi un accélérateur d'exclusion. Pourtant, les détenus d'hier constituent, pour une part, la société de demain. Comment leur ménager une place ? Et comment penser ensemble la sanction et la réhabilitation ? Des expériences existent, qui invitent à donner un autre sens à la peine.

COMPRENDRE





ANTHONY MICALLEF / BCCF

▲ « Le gros problème, pour les sortants de prison, c'est la lenteur de l'administration, explique Monique Omiro, bénévole à l'accueil Espérance du Secours catholique de Marseille, alors que les personnes sont dans une situation d'urgence. »

Entre Diego¹ et la prison, c'est une histoire de famille. « Mon père est mort en prison. Il avait pris perpète. Ma mère, deux ans. » Diego parle trop vite. Ce matin de mai, les mots se battent entre eux pour savoir lequel sortira le premier de sa bouche. Diego a 28 ans. Un minot des quartiers nord de Marseille. Il tire sur son bout de cigarette. « J'peux pas arrêter de fumer. Ça me calme ! » Cheveux aux épaules, moustache et barbichette. « Je suis rentré douze fois en prison. Plutôt par manque d'argent. Drogues, drogues, drogues, shit. » Diego touche le RSA. Il vit dans un squat au cœur du massif des Calanques. Ce matin, il a marché une heure et demie pour venir à l'accueil Espérance, dans le 9^e arrondissement de Marseille.

Le jeune homme fréquente depuis sept ans cet espace tenu par le Secours Catholique. Près de 80 anciens détenus sans hébergement stable y sont domiciliés : ils reçoivent

ici les convocations de Pôle emploi, les courriers de la Caisse d'allocations familiales, l'avis d'imposition, les relevés bancaires... Monique Omiro, bénévole, les accompagne dans leurs démarches. « Maintenant, tout se fait en ligne, souligne la septuagénaire. Quand des jeunes restent longtemps en prison, ils sont déconnectés à la sortie. Quand on ne maîtrise pas Internet, on passe à côté de ses droits. » Souvent, quand les gens sont en prison, leurs papiers d'identité périment. Ils n'ont pas droit au RSA. Pour la Sécurité sociale et Pôle emploi, ils sont sous un régime spécial. À leur libération, il faut tout actualiser. Ce mardi, Louis, 42 ans et Abdelhak, 57 ans, viennent chercher leur courrier. Abdelhak vivait à la rue avant d'être incarcéré. Aujourd'hui, il est hébergé par des proches. « Provisoirement. » Ce qu'il voudrait, c'est un travail. « Une paie normale, que je puisse m'habiller. Me stabiliser. » Abdelhak a grandi à la Belle de Mai, un des quartiers pauvres de la ville. Ses parents, venus du Maghreb, sont morts quand il était jeune. Il a commencé à travailler à 17 ans. « Je sais pas trop lire, écrire », reconnaît l'homme dans un soupir. Louis avait un logement, une femme, des enfants avant d'être incarcéré. Il agit une énième contravention : il était dehors après l'heure du couvre-feu. Normal, il vit dans sa voiture.

Comme Diego, Abdelhak et Louis, « la majorité des personnes incarcérées sont issues de milieu défavorisés », souligne Corinne Rostaing, sociologue. Les trois quarts ont quitté l'école avant

“
LES TROIS QUARTS
DES PERSONNES INCARCÉRÉES
ONT QUITTÉ L'ÉCOLE AVANT
18 ANS, LES DEUX TIERS
SANS AUCUN DIPLÔME.
”

18 ans, les deux tiers sans aucun diplôme. « La prison qui ne fait écho à aucune expérience passée, c'est rare », précise Laura Delcourt, doctorante en sociologie et attachée temporaire



ÉCLAIRAGE

d'enseignement et de recherche à l'université de Lille. « Pour la majorité des personnes, la prison s'inscrit dans une trajectoire. » qui passe par une série d'institutions. « J'ai été placé à 11 ans et demi », précise Diego qui énumère, fataliste : foyer de l'Aide sociale à l'enfance, fugues, famille d'accueil, foyer de redressement. Max, 52 ans, assure n'avoir fait que six mois de prison. Trois semaines par-ci, quatre mois par-là. Et quatre ans en psychiatrie. « Je suis un descendant de Zoroastre. Et un parent de Claude Monet, je fais les "n" comme lui », murmure l'homme qui flotte dans des habits trop grands. Une étude² menée dans le Nord de la France fait état d'une « très nette surreprésentation des troubles psychiatriques (...) parmi les personnes récemment incarcérées », note Thomas Fovet, psychiatre, sur le site *The Conversation*. Beaucoup admettent être alcooliques ou dépendantes à des drogues. Thomas Fovet ajoute dans le même article que « les troubles liés à l'usage de substances (alcool et substances illicites) concernent environ un arrivant sur deux », soit « un taux huit fois supérieur à celui de la population générale ». Les troubles psychiatriques s'y révèlent trois fois plus fréquents.

Au fil des rencontres, les prénoms, les dates, les lieux changent, mais une histoire tortueuse se dessine, entre précarité économique, addictions, troubles psychiatriques et, selon l'expression de Laura Delcourt, « une instabilité très forte du lien affectif ». Un père en prison, parti ou décédé. Des relations conflictuelles avec la mère. Quand il y en a, une compagne et des enfants que l'on n'a pas vus depuis des lustres. Diego rencontre sa mère en cachette du reste de la famille. Louis n'a pas vu ses enfants depuis des années.

Difficile, dans ces conditions, de trouver des points d'appui à sa libération. D'après une enquête du Secours Catholique et d'Emmaüs France³, 8 % des personnes se déclarent sans abri au moment de leur incarcération, 28 % à la sortie.

Chaque mardi à Marseille, Robert Cristin, bénévole au Secours Catholique, organise une tournée à la rencontre des personnes à la rue. Beaucoup lui ont confié être passés par la prison. Le dos appuyé contre le plan du »

LES MOTS DE LA PRISON

Aménagement de peine :

permet d'effectuer tout ou partie d'une peine en dehors d'une prison. En semi-liberté, sous bracelet électronique, dans une structure telle qu'un centre d'hébergement d'urgence, au sein d'une association qui a conclu un partenariat avec l'administration pénitentiaire, etc. L'objectif est de lutter contre les effets désocialisants de la prison.

Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (Cpip) :

ce conseiller est chargé d'accompagner les personnes détenues vers l'insertion ou la réinsertion. En prison, il fait le lien avec les familles et participe à la mise en place d'actions collectives. En milieu ouvert, il oriente les personnes vers les partenaires sociaux (Pôle emploi, Caf, associations, CPAM...).

Détenu :

personne emprisonnée dans l'un des 188 établissements pénitentiaires français.

Établissement pour peine :

prison pour les personnes condamnées à des peines d'au moins deux ans.

Infraction :

terme générique qui désigne les contraventions, les délits et les crimes.

Maison d'arrêt :

prison réservée, en principe, aux personnes en attente de procès. Dans la réalité, un grand nombre de personnes condamnées à des peines de moins de deux ans y sont incarcérées. Ce sont les lieux de détention les plus surpeuplés. Taux moyen d'occupation : 139 % au 1^{er} janvier 2018.

Peines alternatives :

jours-amende, travail d'intérêt général, contrainte pénale, stage de citoyenneté... Il existe des manières de sanctionner sans incarcérer.

Prévenu :

personne en attente de jugement pour un délit ou un crime.



ANTHONY MICALLEF / SCDF
XXXXX / SCDF

▲ **Sebil, 31 ans, fait la manche à Marseille depuis cinq ans.** « *En prison, je participais à toutes les activités : atelier d'écriture, parties d'échecs... Ça aide à extérioriser ce qu'on vit, ça permet d'imaginer autre chose.* »

» métro, place Castellane, Stéphane, 41 ans, est de ceux-là. Il a un look de cow-boy et la gueule de Chris Waddle, un footballeur anglais qui a joué à l'Olympique de Marseille dans les années 1990. Son destin est moins glorieux. « *En ce moment, je dors dehors. J'ai toujours fait foyer, prison ou rue. J'ai perdu mon père quand j'avais 15 ans. J'ai été dans un foyer de l'aide à l'enfance. Je suis jamais allé au collège.* »

La pauvreté en prison

Quelques centaines de mètres plus loin, Sebil, 31 ans, fait la manche devant un Monoprix. L'école ? Il a décroché en cinquième, arrêté en troisième. En prison, Sebil était un indigent : il avait moins de 50 euros de ressources mensuelles. L'administration pénitentiaire lui a versé deux fois 20 euros. En détention, le coût de la vie est estimé à 200 euros mensuels. Les personnes détenues reçoivent chaque mois deux rouleaux de papier toilette, quelques pro-

duits d'hygiène de base, de la nourriture. Mais pour s'assurer un apport calorique suffisant et un minimum de dignité, il est indispensable de cantiner. Or beaucoup de choses coûtent plus cher qu'à l'extérieur. Puis il faut patienter. Mathieu¹, 41 ans, avait commandé des livres : « *Ils ont mis deux mois à venir.* » « *Pour des produits d'hygiène féminine,*

“

J'AI TOUJOURS FAIT FOYER, PRISON OU RUE.

”

déplore une femme, c'est deux à trois semaines. Pour une crème hydratante, plutôt deux mois. »

En outre, en détention, les personnes décident de très peu de choses pour elles-mêmes. « *On ne choisit pas l'heure à laquelle on se lève, ni l'heure à laquelle la porte de la cellule va s'ouvrir* », souligne Mickaël, 38 ans, plus de six ans de « placard ». Une perte d'autonomie qui s'accroît au fil des mois et des années de détention.

« *Si la prison représente d'abord un choc, petit à petit, les personnes intègrent ses codes et c'est ça qui devient la norme* », souligne Laura Delcourt. Un avantage pour survivre

en prison, un nouveau choc à la sortie. « On a souvent des personnes qui ne sont plus du tout adaptées au fonctionnement de la société, qui a continué à évoluer pendant leur détention », note la sociologue Corinne Rostaing. Des personnes incapables de se servir d'un téléphone portable. De traverser seules la rue, de choisir un plat sur un menu ou effrayées à l'idée de marcher sur de l'herbe... Aujourd'hui encore, constate la sociologue, « la sortie reste un impensé. »

Mickaël regrette que les activités proposées ne s'inscrivent pas dans un réel parcours d'insertion. « En prison, dit-il, j'ai suivi une formation de couvreur, mais pour la pratique, on a travaillé sur des maquettes. Aujourd'hui, je suis incapable de monter sur un toit ! Je ne mets même pas cette formation sur mon CV. » Mathieu, lui, trouve les exigences professionnelles dans la prison à mille lieues de celles du dehors. « Il y a des façons de faire, on a l'impression de retourner vingt-cinq ans en arrière ! »

Si la sortie reste impensable, c'est notamment du fait que nombre de personnes sont incarcérées pour de courtes durées, qui ne permettent pas la mise en place d'un suivi social. Stéphane, à Marseille : « La prison, ça remonte cinq ans en arrière. Des petits vols. Des courtes peines, deux mois, trois mois. Pas le



CHRISTOPHE HARGOUËS / SCDF

temps d'avoir un rendez-vous avec l'assistante sociale. » Cet accompagnement relève des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, les Cpip. Aurélie Poguët exerce cette fonction très polyvalente à la maison d'arrêt de Strasbourg. Sa mission ? « L'insertion, la réinsertion, la prévention de la récidive », résume-t-elle. « En maison d'arrêt, les détenus peuvent faire appel à nous pour leur suivi social. »

En moyenne, un Cpip suit 80 personnes en détention et 90 à 100 en milieu ouvert. Or les préconisations européennes sont de 60 dossiers par conseiller. « Ce nombre de personnes suivies, précise Aurélie Poguët, c'est à l'instant T. Avec le turn-over qu'il y a en maison d'arrêt, »

▲ Le but, à la ferme Emmaüs Baudonne, est de rendre plus autonomes les femmes qui y sont en placement extérieur. Pour Gabriel Mouesca, directeur du lieu (au centre), cela signifie avant tout « leur faire confiance ».

FOCUS

LA MAISON "LE 30" : PRÉPARER LA VIE APRÈS LA PEINE

« Si j'étais sorti en peine sèche ? Je suis sûr que j'aurais recommencé mes conneries ! » affirme Mickaël, 38 ans. Peine sèche ou sortie sèche désigne une sortie de prison sans accompagnement, sans préparation à la vie d'après. Une double peine pour beaucoup de détenus. « En sortant, insiste Mickaël, on est obligé de passer par des endroits comme ici pour prendre un nouveau départ. »

Ici, c'est "Le 30", une maison installée à Strasbourg, qui accueille depuis 2013 des hommes détenus en placement extérieur. C'est une « maison à caractère familial », comme aime la qualifier Bernard Rollin, travailleur social en charge de ce lieu créé par Caritas Alsace. L'objectif du "30" ? « Offrir un sas, explique Bernard Rollin, pour permettre aux personnes de retrouver leur place dans la société. »

Les résidents y passent en

moyenne six mois, le temps de préparer la suite : refaire ses papiers d'identité, ouvrir un compte bancaire, actualiser sa situation vis-à-vis de Pôle emploi, de la Sécurité sociale, chercher un travail, un logement, revoir ses proches... En plus d'un travailleur social, une psychologue et des bénévoles accompagnent les résidents le temps de leur séjour. ■

Découvrez notre reportage sur "Le 30" sur le site du Secours Catholique.

COMPRENDRE

» *cela représente en réalité 300 à 350 personnes suivies sur une année.* » La conséquence ? « *On travaille de manière dégradée et notre mission est assez limitée* », regrette-t-elle. « *La nouvelle loi impose de ne pas incarcérer pour des durées inférieures à un an, sauf cas exceptionnel. Dans la réalité, beaucoup de courtes peines sont encore prononcées. À la maison d'arrêt de Strasbourg, la durée moyenne des incarcérations est de cinq mois.* » Tous ces éléments concourent à un taux de récidive élevé. Un document du ministère de la Justice de 2014 intitulé *Prévention de la récidive et individualisation des peines* note que « *61 % des sortants de prison sont réincarcérés dans les cinq ans* ». Dans ce même document, on peut lire : « *La récidive – entendue comme le taux de recondamnation – est toujours moindre après des sanctions non carcérales.* » Ou encore : « *Les sorties sèches génèrent plus de récidive.* »

La sortie sèche, sans préparation, c'est la hantise de beaucoup. Pourtant, des alternatives existent, mais elles sont peu utilisées. Une maison familiale de Caritas Alsace, "Le 30", à Strasbourg, en fait partie (voir encadré), de même que trois fermes gérées par Emmaüs France.

L'autonomie comme horizon

À la ferme Emmaüs Baudonne, près de Bayonne, la libération, c'est l'horizon. Ouverte à l'automne 2020, elle accueille sept femmes en placement extérieur. Le matin, Céline, Angélique¹, Isabelle¹, Nadia, Aïsha effectuent des activités de maraîchage. Elles sont payées, ont droit à des congés. L'après-midi est consacré à des rendez-vous professionnels, médicaux, à des activités libres. Cette ferme, c'est une prison ouverte ? « *Surtout pas !* » s'exclame Gabriel Mouesca, le directeur.

“

61% DES SORTANTS DE PRISON SONT RÉINCARCÉRÉS DANS LES CINQ ANS.

”

« *Ce n'est pas une prison.* » Un lieu d'insertion, alors ? « *Insertion, ça signifie que l'on veut faire entrer les gens dans une case. Je préfère "autonomisation" : c'est permettre à la personne de trouver sa place dans la société.* » Pour Gabi, tous les mots de la prison sont pipés : « *Parler de peine montre que l'on est dans la souffrance. Il vaudrait mieux parler de sanction.* » Âgé de 59 ans, Gabriel a appartenu naguère à l'organisation indépendantiste basque Iparretarrak et passé dix-sept ans derrière les barreaux.

Ce jour-là, Isabelle fête ses 55 ans. Depuis qu'elle est à la ferme, son horizon se dégage un peu plus chaque jour. « *Je suis une femme battue* », murmure-t-elle en guise de présentation. Un geste qu'elle regrette, contre son ex-mari, l'a conduite en détention. Elle vient d'y passer sept ans.

« *En prison, détaille Céline, la quarantaine, on perd conscience de l'espace et du temps. L'isolement, l'absence d'activité, à force, on ne sait plus pourquoi on est rentré. On perd le sens de la peine.* » À son arrivée, voici cinq mois, Céline parlait peu. « *En prison, les relations sont violentes. Il faut être sur la réserve, ne pas trop en dire. La détention casse la confiance en soi. C'est déshumanisant. On ne fait que ressasser. Ici, on construit l'après. On va chercher les causes de ce qu'on a fait, on nous garde éveillées. On ne nous enlève ni le droit de réfléchir, ni celui de parler.* »

► « *En placement extérieur, toutes les démarches administratives vont plus vite. Cela permet de passer plus rapidement à autre chose* », explique Bernard Rollin, travailleur social au "30" à Strasbourg.



XAVIER SCHWIBEL / SCOF



CHRISTOPHE HARGOUËS / SCOF

Ce qui aide à tenir en détention ? Pour les unes, le travail. « *C'est structurant* », assure Céline. Cela donne une raison de se lever le matin, des horaires, une manière de se rendre utile à la société. La possibilité, aussi, d'indemniser les parties civiles et, dans le meilleur des cas, de se constituer un pécule de sortie. Souvent maigre. « *En sept ans de détention, j'ai mis 1 000 euros de côté* », observe Isabelle. D'autres tiennent grâce aux parloirs avec des proches, aux rencontres avec un visiteur de prison ou un aumônier. Une altérité salutaire, indispensable pour aller chercher en soi ce qu'il y a de meilleur. Ce n'est pas autrement que Bruno Lachnitt, aumônier catholique national des prisons, définit son rôle. Il aime citer *Sagesse d'un pauvre*, un livre écrit par Éloi Leclerc en 1959 : « *Évangéliser un homme, voistu, c'est (...) se comporter avec cet homme de telle manière qu'il sente et découvre qu'il a en lui quelque chose de sauvé, quelque chose de plus grand et de plus noble que ce qu'il pensait, et qu'il s'éveille ainsi à une nouvelle conscience de soi. C'est cela, lui annoncer la Bonne Nouvelle. Tu ne peux le faire qu'en lui offrant ton amitié. Une amitié réelle, sans condescendance, faite de confiance et d'estime profondes.* » Bénévoles, aumôniers ou visiteurs, ceux et celles qui gravitent autour

des prisons par choix contribuent à ce que les personnes détenues se sentent, peu à peu, partie prenante d'une société qui, jusque-là, les a souvent rejetés.

À la ferme, les femmes côtoient une quarantaine d'enfants de 3 à 12 ans. En lisière de forêt, une école alternative s'est installée à la rentrée de septembre. Fanny Dubois en est l'une des fondatrices : « *On partage les mêmes valeurs qu'à la ferme : solidarité, mixité sociale, prendre soin de soi et de l'environnement, bien vivre ensemble* », explique-t-elle. Pour Céline et Isabelle, « *entendre les enfants qui jouent, ça nous humanise un peu* ».

La libération de Céline est prévue cet été. La première chose qu'elle va faire ? « *Aller voir mes proches, que j'ai pas vus depuis deux ans.* » Après, s'installer dans le coin « *pour repartir à zéro. Et puis je pense que je reviendrai à la ferme. J'ai envie de défendre la dignité des personnes détenues. Maintenant, je veux faire de mon passage en prison une force.* » ■

▲ Plusieurs résidentes de la ferme Emmaüs Baudonne sont guyanaises ou originaires des Antilles, à l'image de la population carcérale féminine française. « *Ici, je ne me sens pas diminuée, je ne me sens pas regardée comme une détenue* », confie l'une d'elles.

1 Le prénom a été modifié.

2 Enquête Secours Catholique/Emmaüs France à paraître à l'automne 2021 sur les pauvretés vécues en prison.

3 "Santé mentale en milieu carcéral", étude menée par la Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale des Hauts-de-France et le Centre collaborateur français de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale.

L'ENTRETIEN

« LA SURPOPULATION GRIPPE L'ENSEMBLE DU SYSTÈME CARCÉRAL »

De nombreuses personnes sont incarcérées pour de courtes peines, sans réelle préparation à la sortie. À la clé : un taux élevé de récidive. Pourtant, des alternatives à la prison existent, plus favorables à l'autonomisation des personnes. Quels sont les freins à leur généralisation ? Entretien avec Laurent Ridel, directeur de l'administration pénitentiaire.

PROPOS RECUEILLIS PAR **MALAK RAMI** ET **AUORE CHAILLOU**

PARCOURS

LAURENT RIDEL

1961

Naît à Rennes

1985

Entre à l'École nationale d'administration pénitentiaire

2016

Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

2021

Devient directeur de l'administration pénitentiaire

MALAK RAMI

1993

Naît à Casablanca (Maroc)

2020

Est incarcérée puis mise en semi-liberté

2021

Est libérée. Devient chargée de missions emploi au Wake up Café, une association qui accompagne des personnes détenues dans leur insertion.

Malak Rami : À la suite d'un délit, j'ai été condamnée à un an de prison, aménagé en placement sous bracelet électronique, avec l'interdiction de retourner dans mon département de résidence, ce qui m'a fait perdre mon logement. J'ai été incarcérée trois semaines en attendant un placement en semi-liberté, ce qui m'a fait perdre mon emploi. Or, pour bénéficier de ma semi-liberté, je dois justifier d'un emploi et d'un logement. Avez-vous une solution face à ce paradoxe du système pénal ?

Laurent Ridel : Quand on arrive devant le juge pénal, c'est toujours un échec. Un échec personnel – je crois au libre arbitre – et un échec de la société qui, à un moment, n'a pas su encadrer, tendre la main. Ensuite, il n'y a pas que la peine de prison. Aujourd'hui, pour 67 000 détenus incarcérés, on suit environ 170 000 personnes en milieu ouvert, sous forme de bracelet électronique, de sursis probatoire, de travail d'intérêt général... Il existe une variété importante de dispositifs de probation [mesures contraignantes sans emprisonnement, NDLR]. Mais je suis favorable à un système judiciaire lisible pour la société,

les magistrats, la victime et le condamné. Pour la victime, il peut être difficile de comprendre qu'une personne condamnée à deux ans d'emprisonnement bénéficie d'un aménagement de peine et se retrouve dehors.

Les réformes actuelles visent à redonner de la cohérence. La loi de programmation 2018-2022 pour la Justice repose sur un principe simple : éviter le prononcé des courtes peines de prison, généralement peu efficaces, et assurer l'effectivité des peines d'emprisonnement prononcées.

M.R. : Pourtant, il y a encore beaucoup de courtes peines, notamment touchant des personnes condamnées une première fois pour des délits mineurs...



XAVIER SCHWIBEL / SCOF



L.R. : La justice est une œuvre humaine, donc imparfaite. On ne sera pas condamné de la même manière pour trafic de stupéfiants à Bobigny que dans le Cantal. La justice reflète aussi les valeurs d'une société. Quand j'ai commencé ma carrière, un homme qui tuait sa femme, c'était un "crime passionnel". Aujourd'hui, le regard sur cette réalité insupportable a changé : c'est un "féminicide". Ma conviction, c'est que la détention doit être un temps utile en matière de prévention de la récidive. Mais ce que je peux dire de mes trente-cinq années d'expérience au sein de la pénitencière, c'est que, parfois, la peine de prison est inévitable pour éviter la réitération.

Aurore Chaillou : Malheureusement, ce temps n'est pas toujours utile, les

chiffres de la récidive le montrent. Des personnes avec un faible niveau de formation, peu ou pas d'expérience de travail, ont peu de perspectives à leur libération. Des personnes détenues ou anciennement détenues témoignent du fait que les formations et le travail proposés en prison sont souvent déconnectés des exigences

“

MA CONVICTION, C'EST QUE LA DÉTENTION DOIT ÊTRE UN TEMPS UTILE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE.

”

du monde du travail à l'extérieur. Comment remédier à cela ?

L.R. : Le premier problème, c'est la surpopulation, qui grippe l'en-

semble du système carcéral. Une maison d'arrêt comme celle de Villepinte (Seine-Saint-Denis), prévue pour 500 détenus, en accueille près d'un millier. L'ensemble du fonctionnement de l'établissement se trouve alors en difficulté. En outre, le nombre de surveillants ne dépend pas du taux d'occupation de l'établissement. Le personnel est donc moins disponible. Une autre difficulté tient au fait que beaucoup de détenus n'ont jamais travaillé. On a des gens en détention issus de la deuxième, troisième génération qui n'ont jamais vu quelqu'un de leur famille travailler. Quant à la formation professionnelle, c'est l'affaire de toute la société. En prison, elle est pilotée par les régions. Souvent, les formations proposées sont les mêmes qu'à »

COMPRENDRE



XAVIER SCHNEBEL / SDCF

» l'extérieur, pour des métiers en tension (cuisine, boulangerie, pâtisserie, par exemple).

A.C. : Un homme m'a confié avoir suivi une formation de couvreur en prison, mais du fait de son incarcération, il n'a pas pu effectuer de stage. Or la première chose que regarde un employeur, c'est l'expérience pratique.

L.R. : Dans un cas comme celui-ci, un aménagement de peine peut permettre d'effectuer un stage. L'intérêt du travail, c'est de redonner de la dignité.

A.C. : Quelles sont vos marges de manœuvre, en tant que directeur de l'administration pénitentiaire, pour rendre cette institution plus humaine et plus respectueuse de la dignité des personnes ?

L.R. : La prison n'est ni bonne ni mauvaise. C'est une institution sociale comme une autre. Il faut des prisons variées en fonction de la personnalité des détenus et du type de délit ou de crime. On a du mal à individualiser la peine à cause du surpeuplement. Mais la direction de l'administration

pénitentiaire mène une réflexion sur la diversification des établissements. Il en existe de très ouverts, comme à Casabianda, en Corse, et de très sécuritaires, pour les terroristes par exemple. Il y a également des régimes de détention différents. À Villepinte, le régime "respect" permet de rendre les détenus acteurs de leur détention. Ils ont la clé de leur cellule, participent à des activités et s'engagent à respecter leurs codétenus, les surveillants, les règles de la détention. En même temps, c'est un régime exigeant : par exemple, si vous êtes pris avec un téléphone portable, vous retournez en régime classique au moins trois mois avant de pouvoir postuler à nouveau. Si ça marche à Villepinte, avec des détenus difficiles, ça peut fonctionner ailleurs. Je souhaite développer ce régime partout en France. Ensuite, je me battraux aux côtés du garde des Sceaux pour obtenir des moyens. Mais tout n'est pas qu'une question de moyens. C'est avant tout une question de volonté. Je crois en la politique des petits pas. En une génération, aucune institution n'a autant évolué que la prison. L'émergence de la

question des droits des détenus date de la fin des années 1990 et la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 a porté ce droit à un niveau législatif. Cette année, lors du premier tour des élections régionales, près de 5 000 détenus ont voté. On n'a jamais autant voté en prison ! Et certaines personnes votaient pour la première fois.

Pour ce qui est de la santé, depuis 1994 chaque établissement pénitentiaire est rattaché à un hôpital responsable de la prise en charge sanitaire des détenus. Certains se refont une santé en détention. Notamment des gens qui n'avaient quasiment jamais vu un médecin auparavant.

M.R. : Travailler à l'insertion en détention est difficile, notamment à cause de la surpopulation. Plutôt que de construire de nouvelles places de prison, ne vaudrait-il pas mieux accorder plus de moyens à des structures qui accompagnent les personnes en aménagement de peine ou après leur libération ?

L.R. : Il y a en effet une réflexion à mener sur le sens de la peine, la prévention de la récidive, et l'utilisation des crédits. Un aménagement de peine, c'est une sortie contrôlée, un outil de prévention de la récidive. Une place de prison coûte 220 000 euros à la construction. Une journée de détention, c'est 110 euros par détenu. Si c'est pour entasser trois personnes par cellule et fabriquer de la récidive, quand il s'agit de petite délinquance, c'est un peu cher... Il vaut mieux trouver des choses plus utiles comme outils de prévention de la récidive.

M.R. : Vous parlez de l'utilité de la peine. Pour ma part, j'ai été condamnée pour un délit mineur. Je ne suis pas certaine que la pri-

son m'ait été utile. Je n'avais pas de problème d'emploi ni de logement, mais la prison a fait naître ces problématiques.

L.R. : Je comprends mais, encore une fois, il s'agit de sanctionner un acte délinquant. Ça peut être désagréable, mais un acte délinquant est aussi désagréable pour la victime ! En prison, vous avez certainement mûri. Vous avez rencontré le Wake up Café. Et la prison doit aussi jouer le rôle de repoussoir : c'est un lieu où l'on n'a pas envie de retourner ! La prison doit être digne, sûre, utile, mais, en France, ces principes se heurtent au fait, comme Robert Badinter le pointait, que la société ne parvient pas à accepter que les détenus soient mieux traités que la classe sociale la plus en difficulté dans le monde libre.

A.C. : Selon une enquête du Secours Catholique et d'Emmaüs France, 34 % des femmes et 42 % des hommes ne reçoivent aucune visite pendant leur détention. Les horaires de visite sont restreints, certaines prisons difficilement accessibles,

les parloirs inadaptés aux enfants. Des personnes m'ont confié avoir demandé à leurs proches de ne pas venir, par crainte de les traumatiser. Or plus une personne est épaulée, plus elle a de chances de trouver sa place dans la société par la suite, et de ne pas récidiver. Comment faire davantage de place à la famille et aux proches des personnes détenues ?

“
**IL FAUT INTÉRESSER
LES MAGISTRATS À CE
QU'IL SE PASSE APRÈS LA
SANCTION.**
”

L.R. : Le surpeuplement explique une partie des difficultés. Mais les choses évoluent. L'administration pénitentiaire se modernise. Ainsi, pendant la pandémie, on a installé le téléphone dans les cellules et on a instauré sa gratuité. À Poissy, par exemple, on a mis en place des visio-conférences pour permettre aux détenus d'échanger avec leurs

proches. On développe également les unités de vie familiales : 55 établissements sont aujourd'hui dotés d'unités où un détenu peut passer jusqu'à soixante-douze heures avec ses proches. Il y a aussi des parloirs familiaux où l'on peut rester six heures. Développer cela, c'est une question de dignité et de droit. C'est aussi un pari sur l'avenir.

A.C. : Il peut y avoir, du côté des magistrats, une réticence vis-à-vis des peines alternatives et des aménagements de peine, par crainte de la récidive. Comment les sensibiliser à la réalité des conditions d'incarcération, aux difficultés de la prise en charge de l'insertion au sein des établissements pénitentiaires, afin qu'ils prononcent davantage de peines alternatives et d'aménagements de peine ?

L.R. : C'est un travail de conviction. Il faut intéresser les magistrats à ce qui se passe après la sanction. Leur faire visiter des maisons d'arrêt. Que signifie 200 % de taux d'occupation ? Les avocats aussi sont concernés. Il s'agit d'arrêter de travailler chacun dans son coin. De convaincre qu'il existe d'autres types de peine que la prison. Et que la peine doit être utile.

Il faut également renforcer les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Actuellement, un conseiller d'insertion et de probation suit 80 personnes. Notre objectif est d'augmenter les effectifs pour faire baisser ce ratio à 60. Et puis, on a la façon de sanctionner que l'on mérite. C'est aussi à la société, aux médias, aux faiseurs d'opinion et aux politiques de porter le débat et de changer l'image de la société sur la prison. ■



XAVIER SCHWIBEL / SCSF



ICI ET LÀ-BAS

DANEMARK : LES PRISONNIERS RESTENT DES CITOYENS

Au Danemark, le système carcéral se fonde sur le principe de normalisation, selon lequel les conditions de détention doivent s'approcher au plus près des conditions de vie à l'extérieur.

PAR **AUORE CHAILLOU**

Un directeur d'établissement pénitentiaire danois invite un jour des politiques à débattre avec des personnes détenues. Les médias l'interrogent : « Pourquoi faites-vous cela ? » Lui, comme une évidence : « Les élections approchent ! »

Pour Peter Scharff Smith, sociologue du droit, l'anecdote illustre le principe de "normalisation" au cœur du système pénal scandinave : les prisonniers restent des citoyens à part

entière. À ce titre, « ils conservent leurs droits, notamment celui de voter. Seule leur liberté de mouvement, qui constitue le cœur même de la peine, est entravée ». En France, rares sont les politiques qui voient les personnes détenues comme des électeurs à convaincre. « Le principe de normalisation provient de la Convention européenne des droits de l'homme. Il devrait donc être instauré dans tous les pays européens », observe Peter Scharff Smith. Les règles pénitentiaires européennes stipulent en effet

AVIS D'ACTEUR

MARION MOULIN, RESPONSABLE NATIONALE DE GROUPES JUSTICE ET PRISON À EMMAÛS FRANCE

DONNER UN SIGNE DE CONFIANCE ENCOURAGE À S'EN RENDRE DIGNE



Dans les prisons ouvertes, le respect de la mesure ne repose pas sur des dispositifs matériels de sécurité, mais sur la confiance que l'on fait aux personnes et sur leur responsabilisation. Les personnes incarcérées sont souvent en colère contre le système carcéral et contre la société. Leur donner un signe de confiance fort les encourage à s'en rendre dignes. C'est une manière de leur donner confiance dans les institutions.

Les prisons ouvertes amènent également à s'interroger sur le rôle des surveillants. Dans un établissement classique, leur mission va être très axée sur la sécurité et la gestion des mouvements. Dans les prisons ouvertes, le personnel a la possibilité de se consacrer davantage à l'accompagnement vers la réinsertion des personnes.

En France, il existe deux prisons ouvertes qui ressemblent à celles du Danemark. Ce qui m'interpelle, c'est qu'on n'a jamais dépassé le stade de l'expérimentation. On n'a pas pris le temps d'évaluer ces dispositifs pour en tirer un bilan et les

développer. Il y a eu un espoir important en 2019, au moment de la loi de programmation pour la Justice. Un groupe de députés s'était rendu au Danemark pour visiter la prison ouverte de Horserød. Ce groupe a fait des préconisations, laissant penser que ce système serait diffusé en France. Mais rien de similaire n'est ressorti de la loi de 2019.

Plus de 100 000 personnes quittent chaque année nos prisons. Elles réintègrent la société. Il est indispensable de repenser la manière dont leur sortie est préparée, en s'éloignant de la logique punitive et sécuritaire qui prédomine actuellement. ■



DES OUTILS POUR COMPRENDRE

que « les autorités pénitentiaires doivent intervenir activement pour rapprocher le plus possible les conditions de vie en prison de la vie normale. »

Cette normalisation s'incarne au Danemark dans les "prisons ouvertes", des prisons sans barreaux ni mur d'enceinte. Les personnes ont la clé de leur chambre, travaillent, perçoivent un salaire, peuvent suivre une formation.

Au Danemark, 30 % des personnes détenues le sont dans des prisons ouvertes. En France, il existe deux prisons de ce type. Elles représentent moins de 1 % des personnes sous écrou. Un rapport rendu en 2010 au ministère de la Justice évalue les possibilités d'étendre ce modèle en France. Dans une interview donnée à Owni.fr, Paul-Roger Gontard, auteur du rapport, estime ce modèle d'établissement pénitentiaire compatible avec le champ pénitentiaire français. À condition d'en faire « une étape entre un régime fermé et le monde libre ». Le détenu sait qu'il jouit d'une mesure d'exception, qu'il perd en cas de manquement. La perspective d'un retour en milieu clos doit être dissuasive. Début 2018, six députés de la Commission des lois ont visité la prison ouverte de Horserød, au nord de Copenhague. Leurs préconisations pour développer ce système en France sont, pour l'heure, restées lettre morte.

Pourtant, il ne s'agit pas de copier-coller le système carcéral danois, déclare Florence Laufer, directrice de Prison Insider, mais plutôt de s'en inspirer lorsqu'il permet de mieux respecter les droits des personnes détenues. Ce qui n'est pas toujours le cas. Peter Scharff Smith pointe du doigt la détention provisoire. Du fait de sa durée anormalement longue et des restrictions qui l'accompagnent (qui rendent extrêmement difficile le fait de contacter ses proches, par exemple), des personnes détenues la considèrent comme « la pire des peines ». Or elle concerne un tiers des personnes incarcérées dans les prisons danoises.

Que retenir alors du modèle carcéral scandinave ? Sans doute, comme le clamait une campagne de sensibilisation scandinave, que « le prisonnier d'hier peut être notre voisin de demain ». Nous avons donc tout intérêt à ce qu'il se considère lui aussi comme un citoyen. Avec des droits et des devoirs. ■

À LIRE

Pauvretés en prison : les personnes détenues ont la parole

Pour comprendre les pauvretés vécues avant, pendant et après une incarcération, Emmaüs France et le Secours Catholique ont mené une enquête auprès de personnes détenues ou récemment libérées. Un questionnaire diffusé dans les prisons françaises a permis de récolter 1 119 réponses en provenance de 73 établissements pénitentiaires (de métropole et de La Réunion). Cette enquête pointe certains facteurs conduisant à un risque plus élevé d'emprisonnement comme un faible niveau de formation et de diplôme, le fait de n'avoir jamais travaillé, l'isolement social. On y apprend que 37% des répondants ont moins de 20 € par mois pour vivre en prison, quand le coût de la vie en détention est estimé à 200 € par personne. L'enquête montre l'importance du tissu familial et amical pour trouver sa place dans la société une fois libéré. Pour améliorer ces situations de pauvreté carcérale, les personnes interrogées ont demandé l'accès à un travail plus qualitatif et des conditions d'exercice plus dignes en détention.

Les résultats de cette enquête seront publiés à l'automne 2021. Vous pourrez les retrouver sur www.secours-catholique.org/publications (« Études et rapports »).

À VOIR



À l'air libre, de Nicolas Ferran et Samuel Gautier, France, 2016, durée : 1h20

www.alairlibre-lefilm.com

Ce film documentaire a été tourné à la ferme Emmaüs de Moyembrie (Aisne), où des hommes en fin de peine sont accueillis sous le régime du placement extérieur. Ce lieu repose sur trois principes : travaux agricoles, vie communautaire et ouverture sur l'extérieur. Dans *À l'air libre*, des hommes témoignent face à la caméra de leur expérience de la détention. Une invitation à une rencontre de leur monde.